



31830 Collectif de gauche, alternatif et citoyen

<http://collectif-citoyen-plaisance.elunet.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013 MOTION DE SOUTIEN POUR LES PERSONNELS D'EADS

« Le Conseil municipal réuni en séance le 23 janvier 2013 a pris connaissance que le groupe EADS est en passe de subir de profondes modifications qui risquent de mettre en danger son avenir et par conséquent l'avenir de l'emploi des 20 000 salarié(es) dont **de nombreux plaisançoi(e)s.**

- Attendu qu'avec la réduction par l'État français de sa participation dans le capital d'EADS à 12% (aujourd'hui 22%), la France perdrait son droit de veto, si une décision du groupe portait atteinte à ses intérêts (industriels, emplois).

- Attendu qu'avec le retrait des actionnaires des groupes Lagardère et Daimler, le capital flottant d'EADS, c'est-à-dire non détenu par des actionnaires stables, ferait passer le désengagement de 49% à 72%.

- Attendu que ce désengagement ne peut qu'attirer les spéculateurs dont nous savons tous et toutes, que leurs principales préoccupations ne sont pas les personnels et le maintien de l'outil de travail, mais de « rafler la mise » à court terme.

En conséquence, pour préserver le maintien du groupe EADS en Midi-Pyrénées et sauvegarder les emplois, le Conseil municipal de Plaisance du Touch demande à Monsieur le Président de la République et à Monsieur le Premier ministre :

- D'augmenter, au lieu de la réduire, la participation de l'État dans le capital du groupe industriel EADS.
- D'utiliser son droit de veto pour empêcher toute tentative de démantèlement du site d'EADS, premier employeur de la région.